



# FORMATION SUR MESURE

## Plan de formation

1,5 UEC

*Les performances énergétiques avec le bois*

---

### Description

La performance énergétique des bâtiments est devenue une priorité pour tous les constructeurs en Europe et plus spécifiquement dans les pays où le coût du gaz, de l'électricité et du pétrole devient synonyme de « précarité énergétique ». Même si la problématique de l'énergie est totalement différente au Québec, cette tendance doit être abordée pour préparer le futur. Il en va de même avec le souci constant des consommateurs d'aujourd'hui, de pouvoir bénéficier d'un espace de vie garant de la santé des utilisateurs. C'est là la dimension de « confort intérieur » dans les bâtiments. La thermique, la régulation hygrométrique, l'acoustique, la prévention envers les polluants intérieurs liés aux matériaux, le confort visuel, olfactif et respiratoire trouvent là, un ensemble de réponses avec la construction en bois.

### Objectifs

Permettre aux différents acteurs concernés de comprendre les nouvelles approches dans la construction des ouvrages en bois afin d'optimiser la performance énergétique de celles-ci. Apporter une réponse aux questionnements légitimes des consommateurs sur la qualité de vie intérieure dans les bâtiments en bois.

### Contenu

- Les transferts de chaleur
- Les transferts de masse
- Les transferts d'air
- Bois et confort habitat
- Expérimentation

### Clientèle visée

- Architectes
- Ingénieurs
- Entrepreneurs
- Personnels techniques
- Donneurs d'ordres



SI COMPLÉTÉE OU RÉUSSIE,  
VOTRE ACTIVITÉ SERA INSCRITE  
À VOTRE DOSSIER DE MEMBRE



**AVIS AUX MEMBRES  
DE L'ORDRE  
DES INGÉNIEURS  
DU QUÉBEC**

Pour s'assurer de l'admissibilité d'une activité de formation aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, vous devez vous assurer que l'activité respecte les deux critères suivants :

- l'activité doit correspondre à l'un des types d'activités identifiés à l'article 5;
- le contenu de l'activité doit être lié à l'exercice de vos activités professionnelles (article 6).



## **Note**

### **Attestation de participation**

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

### **Contrôle des présences**

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.